

FICHE CRÉE

2 FICHES CRÉES

CPD

**Nom :** Vernay  
**Prénoms :** Antoine Joseph  
**Surnoms :**

**Numéro matricule du recrutement :** 248  
**Classe de mobilisation :** 1909 1911 1905

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le 7 septembre 1891, à St Georges d'Espérande, canton de Boynieux, département de LISERE, résidant à Bonnefamille, canton de La Verpillière, département de LISERE, profession de Cultivateur, fils de Louis et de BOUTIER Marie Josephine, domiciliés à Bonnefamille, canton de La Verpillière, département de LISERE.

**SIGNALLEMENT.**  
 Cheveux : Châtain uni  
 Yeux : Rouge foncé  
 Front : Inclinaison verticale  
 Hauteur : grande  
 Largeur : de  
 Dos : aplomb  
 Base : horizontale  
 Nez : hauteur moyenne  
 Saillie : de  
 Largeur : de  
 Visage : large  
 Degré d'instruction générale : 3

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**  
 Classé dans la 4 partie de la liste en 1912.  
 Classé dans la 4 partie de la liste en 1919.

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 Inscrit sous le n° 17 de la liste de La Verpillière  
 incorporé à compte du 2 octobre 1912, arrivé au corps de dit corps  
 suivant de 1<sup>re</sup> classe le 5 mai 1913. Passé au 102<sup>e</sup> rég d'infanterie le 1<sup>er</sup> octobre 1913  
Certificat de bonne conduite accordé.  
 Vis le 12 août 1919, en congé illimité de  
 mobilisation 9<sup>e</sup> échelon - N° 5613  
 par le dépôt du 99<sup>e</sup> rég d'infanterie  
re retire à Bonnefamille (Isère). Affecté au 75<sup>e</sup> R.I. le 1-6-21  
Maintenu service armé, invalidité inférieure à 30% par la Commission  
reforme du C.S.T. de Lyon du 8 avril 1921 pour "Arthrite oculaire".  
 Passé le 1<sup>er</sup> octobre 1923 classe 1909 de mobilisation  
 père de un enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923) Passé au  
159<sup>e</sup> rég d'infanterie le 1<sup>er</sup> janvier 1924  
 Passé le 5 février 1925 classe 1905 de mobilisation Passé sans  
 affectation  
 père de deux enfants (Art. 58 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923) le 1<sup>er</sup> septembre  
1927 CM 12-4-8-12 du 19-10-1926

102 <sup>e</sup> régiment d'infanterie	3	9 <sup>e</sup>
Passé à la 11 <sup>e</sup> compagnie le 20 octobre 1916	3	11
Passé à la 10 <sup>e</sup> compagnie le 29 juillet 1916	3	10
Soldat de 1 <sup>re</sup> classe le 27 août 1916	3	10
Passé à la 9 <sup>e</sup> compagnie le 10 juillet 1916	3	9
Passé à la C.M.3 le 9 août 1917	5 <sup>e</sup>	C.M.3

**CAMPAGNES.**  
 Allemagne du 2 août 1914  
 Amiens du 11 août 1914  
 dont six années  
 du 2-8-1914 au 18-7-1914  
 Int. simple  
 du 9-7-19 - au 12-8-1919

**BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.**  
 Cité à l'ordre du jour n° 355 du 1<sup>er</sup> février 1919 - Soldat très adroit qui rendant plus de 4 ans a montré un moral toujours égal et un entrain insaisissable.

**PÉRIODES D'EXERCICES.**  
 Réserve... 1<sup>re</sup> dans I, du au  
 2<sup>e</sup> dans I, du au  
 Supplémentaire dans I, du au  
 Armée territoriale... 1<sup>re</sup> dans I, du au  
 Supplémentaire dans I, du au  
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication, Du au

**CORPS D'AFFECTATION.**  
 Armée active : 12<sup>e</sup> Regt de Hussards, 102<sup>e</sup> rég d'inf.  
 Armée de réserve : 102<sup>e</sup> rég d'infanterie, 159 Regt d'infanterie  
 Sans affectation  
 Armée territoriale et sa réserve : Sans affectation

**NUMÉROS**  
 au contrôle spécial : 1470, 10458  
 Matricule au répertoire : 74

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.**

Dates	Communes	Subdivision de région	D. domicile	R. résidence

**ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :**  
 la réserve de l'armée active, l'armée territoriale, la réserve de l'armée territoriale, service militaire.

**DATE DE LA LIQUIDATION DU SERVICE MILITAIRE.**

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).